



CE Sud-Est



Novembre 2016_{1/2}

1/Présentation des membres.

La CGT rappelle que 3 directeurs ont été élus en comité d'entreprise et que la CGT a intenté plusieurs actions en justice.

Il est en effet scandaleux que des salariés qui sont assimilés à l'employeur siègent dans les instances représentatives du personnel.

Les syndicats maison (FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC,SUD) ont cautionné cette situation en signant le protocole d'accord préélectoral.

La CGT se réserve également le droit de contester toute désignation d'un directeur en tant que délégué syndical et/ou représentant syndical au CE.

Pour rappel, l'entreprise a été condamné la 20 mars 2014 car « *l'attitude du représentant de l'employeur (un directeur élu au comité d'établissement du sud-est) enfreint de manière caractérisée l'interdiction posée à tout employeur par l'article L.2114-7 du code de travail d'utiliser tout moyen de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale (la CGT) »*

2/Délibération sur le recours à un rédacteur :

La CGT a voté favorablement pour le recours à une rédactrice lors des CE.
La CGT demande qu'un contrat soit signé entre le CE et la rédactrice.

3/ Désignation du bureau

La CGT dénonce le fait que le président du CE prenne part au vote.
Il est en effet scandaleux que la direction puisse appuyer par son vote un secrétaire et un trésorier.
La direction utilise son droit de vote pour permettre, le cas échéant, aux syndicats maison de récupérer ses postes clés.



CE Sud-Est



Novembre 2016_{2/2}

secrétaire et secrétaire adjoint :

Fr. Desvergne (CFDT) et S. Querol (FO) ont été élu.

trésorier et trésorier adjoint:

Nawar Belmiloudi (CFDT) et Marcelle Veraguas ont été élus.

4/ Désignation des membres du CCE et des différentes commissions :

L'alliance des syndicats maison (CFDT, FO, CFE-CGC) a permis de totalement écarter des différentes commissions la CGT avec la complicité évidente de la direction.

En effet, alors que la loi ne limite pas le nombre de siège à la commission formation, le président du CE constatant que la CGT risquait d'avoir des sièges a demandé au CE de se prononcer sur un nombre précis pour cette commission.

Résultat : la CGT n'a aucun poste dans les différentes commissions.

Seule une erreur lors d'un vote a permis (un vote nul) à la CGT de récupérer un poste sur la commission logement.

Nous conseillons à la direction de mieux expliquer en amont les règles aux syndicats maison car manifestement ils ne saisissent pas toutes les subtilités des règles des instances représentatives du personnel.

